



MAIRIE  
**LE VANNEAU-IRLEAU**  
Département des Deux-Sèvres

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Mercredi 30 septembre 2026 à 18h**

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Exonération des propriétaires ayant conclu une obligation réelle environnementale
- Questions diverses